

MAÎTRE D'OUVRAGE
SIVOM HERMERAY-RAIZEUX
Mairie de RAIZEUX
2 Rue des Ponts
78 125 RAIZEUX

OPERATION
Extension de la Halte-Garderie
Rue des Ponts
78 125 RAIZEUX

*CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)*

LOT n° 07 : **Carrelages / Faiences**

PHASE : APPEL D'OFFRE

Avril 2013

Architecte
Gilles MAUREL
Architecte DPLG - Architecte du Patrimoine
91, Rue d'Angiviller
78 120 RAMBOUILLET
tel : 01 34 85 59 58
fax : 01 34 85 69 36
Email : maurel.g@wanadoo.fr

Extension de la Halte-Garderie

Rue des Ponts
78 125 RAIZEUX

LOT N°07
Carrelages/Faïences
(C.C.T.P.)

SOMMAIRE

<i>1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES</i>	3
1.00 GENERALITE	3
1.01 DOCUMENT DE REFERENCE	3
1.02 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
1.03 TRAVAUX ET FOURNITURES ACCESSOIRES	4
1.04 ETUDES D'EXECUTION - COORDINATION	4
1.05 ECHANTILLONS - PROTOTYPES	5
1.06 CONTROLE ET RECEPTION DES SUPPORTS	5
1.07 CONDITION DE POSE DES REVETEMENTS	6
1.08 NETTOYAGES ET PROTECTIONS	6
<i>2. DESCRIPTION DES OUVRAGES</i>	7
2.01 PREPARATION DES SUPPORTS	7
Sols	7
2.02 SOLS	7
2.03 PLINTHES	7
2.04 FAIENCES MURALES	7
2.05 JOINTS SANITAIRES	7

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.00 GENERALITE

Le présent descriptif a pour objet l'exécution de tous les travaux de CARRELAGES/FAIENCE qui seront nécessaire à l'achèvement complet de l'opération. La qualité des ouvrages, tant dans leurs caractéristiques techniques, que leurs caractéristiques esthétiques, devra être irréprochable et le souci de qualité devra constamment être présent à l'esprit de l'entrepreneur adjudicataire.

Le projet décrit dans le présent descriptif est proposé à titre d'hypothèse de travail à l'Entrepreneur qui reste seul responsable de son projet d'exécution.

L'énumération des travaux faisant l'objet du présent devis descriptif n'est pas limitative, et l'Entrepreneur devra exécuter tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels qu'ils ont été conçus.

A cette fin, l'Entrepreneur devra prendre connaissance de tous les plans architecte, des délais impartis, ainsi que des devis descriptifs de tous les corps d'état et, prévoir en conséquence les ouvrages de sa profession se rapportant aux travaux des corps d'état dont il ne serait pas fait mention au présent descriptif.

Les plans architecte et le présent devis descriptif ont pour but de renseigner l'Entrepreneur sur l'ensemble des ouvrages du projet, mais ils ne sauraient en aucun cas prétendre traiter de tous les cas particuliers et des problèmes de détail qui restent de la compétence et des connaissances professionnelles de l'Entrepreneur.

Avant toute étude, l'Entrepreneur se rendra sur le site pour juger de sa position géographique, des difficultés d'accès, des sujétions d'approvisionnement et des servitudes s'y rattachant.

Avant toute étude d'exécution, l'Entrepreneur devra s'assurer de l'exactitudes des cotes de niveaux, des plans et coupes et devra en effectuer la vérification.

Il est donc bien entendu que l'Entrepreneur s'est rendu compte de l'importance de la nature et de la difficulté des travaux à exécuter et qu'il a suppléé de par ses connaissances professionnelles, par les renseignements dont il s'est entouré, à un éventuel oubli du devis descriptif et des plans. De ce fait, il ne pourra en cas d'erreur ou d'omission, prétendre à la majoration du prix global de son marché.

1.01 DOCUMENT DE REFERENCE

La qualité des produits et l'exécution des ouvrages seront conformes aux spécifications des documents techniques (DTU), Normes et Règlements en vigueur à la date de passation des marchés.

1.02 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le prix global indiqué par l'Entrepreneur de Carrelages/Faiences comprend les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, les essais, la réfection éventuelle des ouvrages défectueux constatés en cours d'exécution du chantier ou à la réception.

Toutes les installations s'entendent complètement exécutées et parfaitement finies. En conséquence, l'Entrepreneur devra, comme faisant partie intégrante de son forfait, tous

les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages de son corps d'état, qu'ils soient ou non mentionnés au présent devis ou sur les plans.

Notamment , sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot :

- . les chapes flottantes,
- . les revêtements de sol en carrelage,
- . les plinthes,
- . les revêtements mureaux,
- . les enduits de lissage et de pose, la façon des joints,

1.03 TRAVAUX ET FOURNITURES ACCESSOIRES

Tous les travaux s'entendent complètement exécutés et parfaitement finis.

En conséquence, l'entrepreneur devra, comme faisant partie intégrante de son forfait, tous les travaux et fournitures accessoires nécessaires à la finition des ouvrages de son corps d'état, qu'ils soient ou non mentionnés au présent devis ou sur les plans.

Sont dus notamment, conformément aux spécifications du C.C.P. :

- le transport et le stockage sur le chantier dans le cadre de l'organisation générale du chantier de toutes ses fournitures
- la réception des dalles livrées par le Gros-Œuvre,
- le nettoyage des dalles supports avant tout commencement d'exécution,
- les coupes apparentes ou cachées, droites ou biaisées, les percements, découpes, gorges, rainures, larmiers, etc...,
- le garnissage des joints au ciment blanc teinté dans tous les cas où cela s'imposera, ou à la demande du Maître d'Œuvre,
- les joints d'étanchéité, au droit des lavabos et baignoires, au droit des canalisations traversant les surfaces en carrelage,
- l'enlèvement des gravois, chutes, déchets, emballages, etc...,
- la coordination avec les entrepreneurs concernés par les travaux du présent lot,
- la réfection des ouvrages défectueux ou endommagés,
- la fourniture et la mise en œuvre des trappes à carreler sur les façades des baignoires,
- toutes les façades de baignoire en carreaux de plâtre hydrofuge de 5cm, et plages si nécessaire,
- l'exécution de tous les raccords nécessaires,
- la protection durable et efficace de ses ouvrages et notamment des revêtements de sols et plinthes jusqu'à la réception de l'ensemble des travaux,
- toutes les fournitures et tous les travaux accessoires indispensables pour assurer le complet achèvement des ouvrages,
- à l'achèvement des travaux, l'enlèvement des protections et le nettoyage complet de tous ses ouvrages.

1.04 ETUDES D'EXECUTION - COORDINATION

Lors de la période de préparation, et aux dates fixées par le planning des études, l'Entrepreneur présentera au Maître d'Œuvre, pour approbation, les modes de pose envisagés pour les différents types de revêtements et les produits adhésifs.

L'Entrepreneur coopérera à l'établissement des plans d'exécution des corps d'état dont les ouvrages auraient des incidences sur ses propres travaux.

Dans le cas présent, les ouvrages seront étudiés et réalisés en étroite coordination avec les lots :

- Gros-Œuvre,
- Menuiseries Intérieures,
- Ascenseur,
- Plomberie/Sanitaires
- etc...,

afin, notamment, que soient exactement obtenus les niveaux finis fixés, en fonction de la nature, de l'épaisseur et des sujétions de mise en œuvre des différents revêtements de sols.

Il est spécifié que les niveaux finis sont impératifs pour l'ensemble des revêtements.

1.05 ECHANTILLONS - PROTOTYPES

Au début de la période de préparation, l'Entrepreneur présentera, pour chaque type de revêtement prévu, une collection d'échantillons comprenant tous les coloris ou décors disponibles.

Lorsque le Maître d'Œuvre aura fixé son choix, il lui sera fourni des panneaux-échantillons rigides, de 0,60x0,60 m au minimum, qui seront conservés en tant qu'échantillons contractuels.

1.06 CONTROLE ET RECEPTION DES SUPPORTS

A mesure de l'avancement des travaux des autres corps d'état, mais avant tout commencement de ses propres travaux, l'Entrepreneur exercera un contrôle systématique des supports verticaux et horizontaux, destinés à recevoir ses ouvrages.

En présence du lot Gros-Œuvre et du lot Cloisons/Doublages, il réceptionnera les supports. Ceux-ci devront être plans, balayés et propres, exempts de toutes aspérités et les pieds de murs ou de cloisons parfaitement droits et nets.

Il contrôlera particulièrement les équerrages des pièces, les aplombs et planéité des murs sur lesquels viendront se poser ses revêtements.

Il vérifiera avec précision que la réservation prévue pour l'exécution de ses revêtements de sols a bien été respectée, partout et de façon uniforme (5cm minimum).

Le procès-verbal fera état de toutes les rectifications nécessaires, lesquelles devront être effectuées par les corps d'état intéressés, dans les délais les plus courts.

Après acceptation des supports, l'Entrepreneur du présent lot sera seul responsable de tous défauts de planimétrie, de faux aplombs, de faux équerrages, de faux niveaux, et aura à sa charge tous les travaux de réfection à ses frais, car en aucun cas, il ne devra poser ses ouvrages sur ou contre des supports défectueux.

1.07 CONDITION DE POSE DES REVETEMENTS

L'Entrepreneur veillera à ne pas détériorer les ouvrages des autres corps d'état.

Il devra veiller à ce que tous les supports soient parfaitement secs avant pose de ses revêtements.

La mise en œuvre des différents revêtements se fera toujours avec le plus grand soin. Les joints seront aussi réduits que possibles et toujours parfaitement exécutés, bien remplis, et lissés avec un coulis de mortier de finition assorti aux revêtements posés. Les découpes au pourtour des murs, parois, accidents etc... seront parfaitement ajustées et faites sur place.

Les colles employées devront obligatoirement être agréées par le C.S.T.B. et spécialement adaptées à chaque type de support.

Les parements finis des différents revêtements présenteront toujours des surfaces parfaitement planes et lisses avec façon d'arêtes rigoureusement rectiligne. Les carrelages seront arrêtés à mi-feuillure des portes y compris profilés laiton ou inox incorporés à la chape.

1.08 NETTOYAGES ET PROTECTIONS

L'Entrepreneur procédera au nettoyage de ses revêtements, immédiatement après leur exécution. Le nettoyage sera fait à l'aide de sciure de bois blanc, à l'exclusion de tous produit détersif ou corrosif, même fortement dilué.

L'accès des locaux sera interdit pendant les travaux et durant 3 jours après leur achèvement. Des passages de service seront aménagés à l'aide de planches et de panneaux rigides.

Les sols revêtus de carrelage seront protégés par une forme de sciure de bois humide ou par un coulis de plâtre pour les sols du Rez-de-Chaussée, dans le hall.

L'Entrepreneur devra l'enlèvement des protections à la fin des travaux, et un nouveau nettoyage des revêtements. Tous les revêtements devront être livrés dans un parfait état d'achèvement et de propreté, sans trace de laitance, colle, ciment, etc...

Il devra également nettoyer les supports verticaux ou les sols qui auraient reçu des projections de mortier ou de colle, de son fait, et en particulier (liste non exhaustive) :

- huisseries, portes, ...
- plinthes en bois,
- appareils sanitaires,
- etc...

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 PREPARATION DES SUPPORTS

Sols

Préparation des supports par la réalisation d'un ragréage général, pour rattraper les imperfections des dalles béton. Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant.

Localisation : Toutes les pièces destinées à recevoir du carrelage.

2.02 SOLS

Fourniture et pose collée droite, de carreaux en grés émaillé 20x20, de chez VILLEROY & BOCH, collection Century, ou similaire. Il est demandé, pour obtenir un bel effet céramique, de bien nuancer le revêtement en utilisant alternativement des carreaux de plusieurs paquets.

Les joints seront vidés sur toute l'épaisseur du carreau et à jointoyer au mortier d'une manière complètement étanche.

Localisation : Dans les sanitaires et dans l'entrée

2.03 PLINTHES

Fourniture et pose collée de plinthes de chez VILLEROY & BOCH ou similaire, de même nature que les carreaux du sol, qui seront désolidarisées du carrelage par joint souple agréé. Dimensions 20x10. Angles rentrants et sortants avec coupe d'onglet.

Localisation : Dans les sanitaires et dans l'entrée

2.04 FAIENCES MURALES

Fourniture et pose collée droite, de faïence murale 20x20, de chez VILLEROY & BOCH, série PRO ARCHITECTURA, ou similaire. Il est demandé, pour obtenir un bel effet céramique, de bien nuancer le revêtement en utilisant alternativement des carreaux de plusieurs paquets.

Les joints seront vidés sur toute l'épaisseur du carreau et à jointoyer au mortier d'une manière complètement étanche. Joints acryliques en périmétrie. Coupe d'onglet pour les angles saillants ou utilisation d'un profilé SCHLUTER, type RONDEC-MC, ou similaire, compris angles rentrants et sortants si nécessaire (RONDEC-E/RO ou I/RO).

Localisation :

- L'ensemble du mur d'adossement du lavabo et du WC adulte sur 2,10m de haut.

2.05 JOINTS SANITAIRES

Exécution des joints d'étanchéité fongicide à la pompe mastic catégorie n°1 compris fonds de joints si nécessaire et lissage de finition.

Coloris blanc, gris ou incolore. suivant instruction du Maître d'œuvre.

Localisation :

- entre appareils sanitaires (lave-mains, WC) et les murs ou cloisons carrelées.
- entre sols carrelés et plinthes.